

Chers collaborateurs, chères collaboratrices,

Le fondateur de l'entreprise, Friedrich Sanner, a posé en 1894 la première pierre de l'entreprise actuelle avec une fabrication de bouchons de vin et, plus tard, de bouchons pour les bouteilles en verre pharmaceutiques. C'est à cette époque qu'ont été posées les bases des lignes directrices de l'entreprise, qui s'expriment par un travail durable, que ce soit au niveau du produit, des ressources, des clients ou des collaborateurs. Les associés actuels et la direction sont également conscients de cette responsabilité. Le thème de la durabilité est aujourd'hui entièrement vécu à l'échelle du groupe dans le contexte de l'ESG (Environment / Environnement; Social / Responsabilité sociale, Governance / Réglementation).

Cela implique une fabrication de qualité, qui se traduit par une certification ISO 5001. La mise en œuvre de nouveaux produits durables, comme Sanner BioBase, mais aussi les relations entre les personnes en font partie, elles sont inscrites dans la culture Sanner et reposent sur les principes suivants: respect, tolérance et assistance.

Le Code of Conduct (CoC) du groupe Sanner décrit la durabilité dans les relations avec les partenaires commerciaux. Il s'agit d'un ensemble de règles que nous avons établies pour l'ensemble de l'organisation et pour notre collaboration avec les fournisseurs et les clients. Le Sanner CoC correspond aux règles imposées par le législateur, mais reflète également notre exigence d'un comportement sincère, durable et intègre.

Dans une période d'incertitudes politiques, économiques et sociales, il est important pour nous, en tant qu'entreprise internationale, de créer et de vivre des principes de conduite uniformes. C'est ainsi que nous agissons dans notre vie professionnelle quotidienne, tout comme dans les situations critiques. Le respect du Code of Conduct aide à prendre les bonnes décisions, à se conformer aux lois en vigueur et à renforcer la confiance des partenaires commerciaux dans notre entreprise. Sanner reste ainsi fidèle aux principes du fondateur de l'entreprise et maintient sa réputation sur le marché.

Nous vous remercions de votre soutien.



Hans-Willem van Vliet

Directeur général / CEO du groupe Sanner

Code of Conduct Sanner Gruppe

État décembre 2022



Table des matières

1. Préambule
2. Notre responsabilité dans nos relations avec les autres
 - 2.1 Comportement légal
 - 2.2 Respect, honnêteté & intégrité
 - 2.3 Reconnaissance & considération
3. Notre responsabilité envers les personnes
 - 3.1 Droits des salariés
 - 3.2 Liberté d'expression
 - 3.3 Rémunération & temps de travail
 - 3.4 Promotion des employés & non-discrimination
 - 3.5 Interdiction du travail des enfants & du travail forcé
 - 3.6 Sécurité & santé
 - 3.7 Promotion de chaînes d'approvisionnement responsables
4. Notre responsabilité envers l'environnement
5. Notre responsabilité en tant que partenaire commercial
 - 5.1 Concurrence loyale
 - 5.2 Prévention de la corruption
 - 5.3 Conflits d'intérêts
 - 5.4 Lutte contre le blanchiment d'argent & financement du terrorisme
 - 5.5 Contrôle des exportations & douanes
 - 5.6 Conformité du produit
6. Notre responsabilité en matière d'information
 - 6.1 Protection des données
 - 6.2 Protection des informations
 - 6.3 Cybersécurité
7. Notre responsabilité en matière de conformité
8. Responsabilité de nos partenaires commerciaux
9. Champ d'application & mise en œuvre

Préambule

Le Code of Conduct du groupe Sanner définit la manière dont nous, c'est-à-dire la direction, les cadres et chaque collaborateur, souhaitons nous comporter au sein de l'entreprise ainsi qu'à l'extérieur dans notre travail quotidien, et ce à tout moment et en tout lieu. Nous assumons ainsi la responsabilité de notre entreprise.

Les présents principes du Code of Conduct mettent en évidence les domaines de risque et de conflit possibles et décrivent la manière dont nous les gérons. Il constitue ainsi une ligne directrice obligatoire pour notre vie professionnelle quotidienne. Il est complété par des directives et des règlements internes, ainsi que par des accords contractuels de travail. En outre, nous respectons les réglementations légales nationales et internationales. Nous ne tolérons pas les infractions au Code of Conduct.

Il est donc de la responsabilité de chacun de se familiariser avec le contenu du Code of Conduct du groupe Sanner afin d'assumer notre responsabilité commune en matière de durabilité, de relations sociales, de respect des droits de l'homme, de pratiques commerciales équitables et de prescriptions légales.



Notre responsabilité dans nos relations avec les autres

Comportement légal

Sanner a pour principe fondamental de respecter les réglementations et les lois en vigueur. Tous les employés sont tenus de les respecter, ainsi que le Code of Conduct et les règles en vigueur dans l'entreprise Sanner. Les infractions doivent être évitées à tout prix et sont systématiquement expliquées et sanctionnées par Sanner.

Respect, honnêteté & intégrité

Notre comportement chez Sanner est basé sur des valeurs et des principes universels, notamment le respect, l'honnêteté et l'intégrité.

Sanner suit des pratiques commerciales sérieuses et reconnues. Dans ce contexte, nous prenons nos décisions vis-à-vis des employés et des partenaires commerciaux uniquement sur la base de considérations pertinentes et objectives.

Reconnaissance & considération

Tous les employés sont tenus de respecter les principes de notre Code of Conduct.

Les cadres agissent toujours comme des modèles et des interlocuteurs de confiance pour leurs employés. En outre, dans le cadre de leur responsabilité de direction, ils assurent la transmission des prescriptions et des lois en vigueur du Code of Conduct, ainsi que des règlements de Sanner, les contrôlent et exigent leur respect auprès de leurs employés.



Notre responsabilité envers les personnes

Sanner veille à la protection des droits de l'homme conformément à la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies. Dans ce contexte, nous nous engageons à respecter les normes sociales et de travail reconnues au niveau international. Notre objectif est de valoriser tous les employés de la même manière et de les aider à atteindre leur potentiel individuel.

Droits des salariés

Le droit de nos employés à la liberté d'association, à la liberté de réunion et à la négociation collective est reconnu et respecté, dans la mesure où cela est légalement autorisé et possible dans le pays concerné. Les membres d'organisations de travailleurs ou de syndicats ne sont ni privilégiés ni désavantagés.

Liberté d'expression

La liberté d'opinion de tous les employés et le droit à la liberté d'expression sont protégés et préservés.

Rémunération & temps de travail

Sanner respecte les prescriptions et les lois en vigueur en matière de rémunération et assure une rémunération appropriée à ses employés. Nous respectons dans le monde entier les prescriptions de protection et les réglementations en vigueur concernant le temps de travail.

Promotion des employés & non-discrimination

Chez Sanner, nous apprécions et saluons les différences entre les personnes, les cultures, les opinions et les perspectives. C'est pourquoi nous exigeons et encourageons la mise en place d'équipes gagnantes interdisciplinaires et interculturelles, composées de collègues de différents niveaux hiérarchiques et de

différents sexes. Ensemble, nous travaillons à notre culture globale de la diversité, dans laquelle nos employés se sentent intégrés.

C'est aussi pour cette raison que chez Sanner, toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'insulte n'est en aucun cas tolérée.

Tous les employés ont le droit d'être traités avec équité, courtoisie et respect par leurs dirigeants et leurs collègues. Nous attendons donc de tous nos employés qu'ils respectent la sphère personnelle ainsi que les droits individuels des autres personnes. Le harcèlement sexuel et le mobbing, la discrimination ou les insultes ne sont pas tolérés et entraînent des conséquences en matière de droit du travail.

Interdiction du travail des enfants & du travail forcé

Nul ne peut être contraint de travailler ou être employé contre son gré.

Sanner respecte l'interdiction du travail des enfants conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et rejette toute forme de travail des enfants, de travail forcé, d'esclavage et de pratiques analogues à l'esclavage, de traite des êtres humains ainsi que le fait d'inciter, de procurer ou d'offrir des activités illicites.

Sécurité & Santé

Dans le cadre de nos activités commerciales et de notre collaboration avec nos fournisseurs, nous respectons des normes élevées en matière de santé et de sécurité, ce qui nous permet de conserver la confiance de nos employés, de nos partenaires commerciaux et des autres parties prenantes. Dans ce contexte, nous déployons de multiples efforts pour améliorer en permanence la santé, la performance et la sécurité au travail de nos employés.

Chez Sanner, nous travaillons en permanence à la prévention des accidents et des blessures. En outre, des mesures de protection sont prises pour éviter l'exposition à des substances chimiques, physiques ou biologiques.

Nous ne nous contentons pas d'assurer le respect des réglementations et des lois en vigueur, mais nous créons une culture dans laquelle chacun se sent responsable de la réduction des risques et de la promotion d'un travail sûr. Cela inclut des formations régulières pour les employés afin de garantir la sécurité au travail, d'améliorer la sensibilité aux risques et de renforcer la sensibilisation à la sécurité.

Promotion de chaîne d'approvisionnement responsables

Conformément aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Sanner s'assure qu'elle n'achète pas de minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, dont l'extraction contribue au financement de conflits armés ou s'effectue en violation des droits de l'homme des personnes travaillant dans les mines.



Notre responsabilité envers l'environnement

La protection de l'environnement et la préservation, ainsi que l'utilisation efficace des ressources et l'utilisation de matières premières secondaires dans la mesure du possible, sont des objectifs d'entreprise prioritaires pour Sanner.

C'est une question de responsabilité sociale. À une époque où les ressources diminuent rapidement et où l'environnement est sérieusement menacé, nous voulons trouver des moyens d'utiliser les ressources de manière responsable. Il s'agit notamment d'utiliser, dans la mesure du possible, des technologies efficaces sur le plan énergétique, neutres pour le climat et respectueuses de l'environnement, et de réduire nos déchets ainsi que nos émissions dans l'air, l'eau, le sol et le bruit.



Notre responsabilité en tant que partenaire commercial

Conformément à notre système de valeurs, qui détermine et guide les activités et les actions de l'entreprise Sanner, nous agissons toujours en tant que partenaire commercial intègre, nous faisons avancer les innovations et créons ainsi des valeurs pour nos clients.

Concurrence loyale

Tous les employés sont tenus de respecter les règles de la concurrence équitable. Il est interdit de conclure des accords anticoncurrentiels avec des concurrents, notamment pour fixer des prix contraignants, s'entendre sur des offres, fixer des restrictions ou des quotas de production et se répartir des clients ou des marchés.

En principe, l'échange avec des concurrents d'informations sensibles sur le marché et non connues du public est également interdit.

Prévention de la corruption

Sanner rejette toute forme de corruption. Cela s'applique aux personnes, aux entreprises ainsi qu'aux autorités et autres institutions.

Les invitations, cadeaux et autres gratifications dépassant une valeur symbolique et sortant d'un cadre raisonnable doivent être refusés poliment, mais fermement.

Les commandes ou les contrats de consultants ne doivent pas être utilisés abusivement pour accorder des avantages injustifiés à des fonctionnaires publics, à des employés de partenaires commerciaux ou à leur famille ou à des partenaires d'affaires. La rémunération des personnes agissant pour le compte de Sanner est raisonnable, proportionnelle au service fourni et exclusivement versée pour des services légitimes.

Conflits d'intérêts

Aucun employé ne doit poursuivre ses propres activités commerciales ou intérêts personnels qui sont en conflit avec les intérêts légitimes de Sanner.

Des conflits d'intérêts peuvent notamment survenir lorsque des employés entretiennent des relations (commerciales) privées avec des partenaires commerciaux de Sanner ou leurs employés, ou lorsqu'ils sont eux-mêmes impliqués dans une entreprise en relation commerciale avec Sanner.

Les employés de Sanner ne doivent en principe pas travailler pour une entreprise concurrente de Sanner, ni diriger une entreprise concurrente de Sanner, ni se livrer à des activités concurrentes de Sanner.

Lutte contre le blanchiment d'argent & financement du terrorisme

Sanner n'entretient des activités commerciales qu'avec des partenaires commerciaux sérieux et préalablement vérifiés, qui se conforment aux réglementations et aux lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et qui tirent leurs ressources de sources légitimes.

Contrôle des exportations & douanes

Sanner se conforme aux règles de contrôle des exportations et aux réglementations douanières en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités. Tous les travailleurs impliqués dans l'importation et l'exportation de biens, de services, de logiciels ou de technologies doivent s'y conformer.

Conformité du produit

Sanner fabrique des produits innovants et de haute qualité. Il est donc naturel pour nous qu'ils soient conformes aux réglementations et aux lois en vigueur ainsi qu'aux exigences de qualité de nos clients.

Dès le développement des produits, nous nous fixons des objectifs en matière de conception respectueuse de l'environnement, de sécurité technique et de protection de la santé.

Tous les employés contribuent à ce que Sanner assume cette responsabilité par leur expertise et leur ouverture d'esprit.



Notre responsabilité en matière d'information

Dans une société numérique, la gestion responsable des informations de toute nature est un élément essentiel de notre activité.

Protection des données

Les données personnelles ne sont collectées, traitées ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire à des fins déterminées, claires et légitimes. En outre, les données à caractère personnel sont conservées conformément à l'état de la technique et ne sont transmises conformément à la loi qu'en utilisant des moyens de communication sécurisés.

L'utilisation des données est transparente pour les personnes concernées, leurs droits d'accès et, le cas échéant, d'opposition, de blocage et de suppression sont respectés.

Protection de l'information

La protection des informations internes de Sanner et des secrets commerciaux - y compris ceux de nos partenaires commerciaux - est d'une grande importance pour le succès et la pérennité de Sanner.

Des mesures de protection organisationnelles, techniques et juridiques ont été mises en œuvre pour une utilisation consciente de la sécurité des informations. Elles doivent être respectées par tous les employés dans leurs domaines de responsabilité afin de garantir un niveau de protection des informations approprié chez Sanner.

Cybersécurité

Dans un contexte de cybermenaces en constante évolution, il est essentiel de préserver la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des systèmes informatiques et des réseaux, ainsi que des informations qu'ils contiennent, et de protéger les installations de production. Les mesures mises en œuvre par Sanner à cet effet s'orientent vers les exigences de la norme ISO 27001. Pour que ces mesures soient efficaces, tous les employés contribuent activement à la cybersécurité par leur propre comportement conscient de la sécurité.

Notre responsabilité en matière de conformité

En cas de doute sur la conformité de vos actions ou de celles de tiers envers les dispositions et les lois en vigueur du Code of Conduct ou d'autres règlements d'entreprise de Sanner, les cadres, la direction, le comité d'entreprise ainsi que les responsables de la conformité de Sanner sont à votre disposition en tant qu'interlocuteurs.

Les éventuelles violations de la conformité peuvent également être signalées, dans le respect de la confidentialité, via le système d'alerte de Sanner. Vous pouvez également les signaler directement à Sanner en utilisant l'adresse e-mail suivante : Compliance@sanner-group.com.



Responsabilité de nos partenaires commerciaux

Sanner s'est fixé des objectifs importants avec ce Code of Conduct - et nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. Nous souhaitons en particulier nous engager avec nos fournisseurs en faveur de ces objectifs et travailler avec eux à l'amélioration de leurs performances en matière de développement durable.

Champ d'application & mise en œuvre

Ce Code of Conduct s'applique à tous les employés de Sanner dans le monde entier. Des règles au sein du groupe peuvent le concrétiser dans la mesure où elles ne contredisent pas les principes de base définis ici.

En tant qu'entreprise responsable, Sanner œuvre activement à l'observation et au respect des principes mentionnés.

Le présent code de conduite est régulièrement examiné afin de déterminer s'il y a lieu de le réviser. Toute modification doit être approuvée par la direction de Sanner.

*Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est utilisée pour les désignations de personnes et les mots principaux se rapportant à des personnes dans le présent Code of Conduct. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes au sens de l'égalité des droits. La forme linguistique abrégée n'est utilisée que pour des raisons rédactionnelles et n'implique aucun jugement de valeur.